

	<b>Up ! Enhanced Management</b>	Première édition
	<b>10 Les droits et les devoirs</b> 10.2 Le droit civil	<a href="http://www.up-comp.com">http://www.up-comp.com</a> <a href="mailto:contact@up-comp.com">contact@up-comp.com</a>

## 10.2.4 Les régimes matrimoniaux

Il faut être particulièrement vigilant dans le choix du régime patrimonial avant de créer une entreprise sous peine de mettre en péril le ménage en cas de mésaventure ou d'en perdre une grande part en cas de divorce.

Voici les cinq régimes matrimoniaux :

- **Communauté universelle.**  
Le patrimoine du ménage est composé de l'union des patrimoines des époux avant mariage.  
Le patrimoine du ménage est partagé équitablement en cas de divorce.  
Il s'agit du régime par défaut.
- **Communauté de meubles et acquêts.**  
Le patrimoine du ménage est composé de l'union des meubles des époux avant mariage ainsi que des meubles et des immeubles acquis pendant le mariage.  
Le patrimoine du ménage est partagé équitablement en cas de divorce. Les immeubles acquis avant le mariage ou obtenus par donation ou héritage restent la propriété de chaque époux.
- **Communauté des acquêts.**  
Le patrimoine du ménage est composé des meubles et des immeubles acquis pendant le mariage.  
Le patrimoine du ménage est partagé équitablement en cas de divorce. Les meubles et immeubles acquis avant le mariage ou obtenus par donation ou héritage restent la propriété de chaque époux.
- **Séparation des biens.**  
Il n'existe pas de patrimoine propre au ménage. Il existe deux patrimoines propres à chaque époux.  
Il n'y a donc pas de partage de biens en cas de divorce.
- **Participation aux acquêts.**  
Le patrimoine du ménage est composé des meubles et des immeubles acquis pendant le mariage. Cependant, chaque époux garde la propriété de leurs biens.  
Le patrimoine du ménage est partagé équitablement en cas de divorce. Les meubles et immeubles acquis avant le mariage ou obtenus par donation ou héritage restent la propriété de chaque époux.

**a** Le régime le plus protecteur du ménage est donc celui de la séparation des biens. Une autre possibilité consiste à créer une société holding à responsabilité limitée servant d'interface entre le ménage et l'entreprise créée.

## 10.2.5 Les biens, les droits incorporels et le capital

### 10.2.5.1 Les biens

**G** Un **bien** est quelque chose de corporel – du latin **corpus** – qui apparaît à l'actif du patrimoine d'une personne juridique. Les biens peuvent être classés en :

- **Les immeubles.**  
Tout ce qui est en rapport avec le sol, et, par extension, les constructions et les matériels qui y sont affectés. Également par extension, les navires et les aéronefs !
- **Les meubles.**  
Tout ce qui n'est pas immeuble. Par définition, un meuble est mobile et donc le droit qui s'y applique dépend de son lieu de dépôt.

Les biens qui sont fixés, incorporés ou scellés à un immeuble sont immeubles selon le principe l'attraction de propriété. Les biens accessoires d'un meuble sont meubles selon le